

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Présidence
Direction Générale des Services

Présidence – 2011-013

Le Président de l'Université,

VU la loi Libertés et Responsabilités de Universités (LRU) n° 2007-1199 du 10 août 2007 – Article 712-3,

VU le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 portant création de l'Université d'Avignon,

VU les statuts de l'Université d'Avignon, approuvés par l'arrêté ministériel du 14 novembre 1985, modifiés,

VU le décret n° 94-39 du 14 janvier 1994 modifié,

VU l'arrêté de nomination de M. Thierry MARNEFFE ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}


M. Thierry MARNEFFE, APAENES, Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion, bénéficie à compter du 1^{er} mars 2011 d'une délégation de signature à l'effet de signer :

- les listes de commandes devant accompagner les factures transmises au service facturier ;
- les listes de pièces transmises par le service facturier aux services comptables.

Article 2

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 1^{er} mars 2011

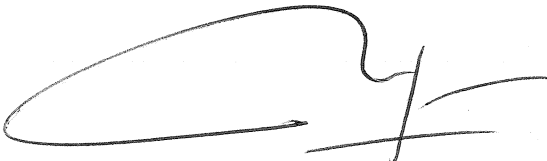

Le Président de l'Université d'Avignon
Emmanuel ETHIS

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

PRÉSIDENTE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

Campus centre-ville
Site Ste Marthe
74 rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél.+33 (0)4 90 16 25 25
Fax. +33 (0)4 90 16 25 20
<http://www.univ-avignon.fr>

Vu, Thierry MARNEFFE
APAENES



Vu, Christophe PRUVOST
Agent Comptable de l'Université
d'Avignon

